

**6ème ROADTRIP entre ALSACE & VOSGES  
Le Club Citroën « Le Nez de Cochon »**

*organise une balade sur la ligne bleue des Vosges*

**Vendredi 22 mai au vendredi 29 mai 2025**

Sortie réservée aux véhicules **CITROËN** (12 véhicules maximum)

Traction, DS, SM, CX, 2 CV et dérivés ( Méhari, Dyane, Ami 6 et 8, LN, Visa etc...) GS/A, BX, HY

## **RÈGLEMENT**

**Départ vendredi 22 mai à 8h00 de Malafretaz pour un accueil à partir de 18H30  
HÔTEL MOSCHENROSS 42 Rue du Gal de Gaulle 68800 THANN**

Les balades se feront par groupes avec interdiction de circuler de front, interdiction de se dépasser et obligation de suivre les consignes données par les organisateurs. Chaque participant est en possession de son permis B.

Ce road-trip étant une simple promenade, n'ayant rien de commun avec une épreuve sportive, l'organisation décline de ce fait toute responsabilité concernant les accidents de la circulation susceptibles de survenir aux participants ou les contrôles d'alcoolémie positifs.

Chaque véhicule doit être couvert par sa propre police, incluant obligatoirement la clause: Responsabilité Civile Personnes Transportées,

L'organisation ne prévoit pas d'assistance particulière. Il appartient donc à chaque participant d'assurer son assistance individuelle, le cas échéant. Pensez à votre caisse à outils ! Il est à noter qu'en aucun cas, les participants ne pourront engager la responsabilité de l'organisateur.

## **HÉBERGEMENT**

Nuitées du 22 au 28 mai en 1/2 pension en hôtel. Formule 1/2 pension : dîner (hors boisson), nuitée et petit déjeuner.

22 – 23 mai Hôtel MOSCHENROSS 68800 THANN

24 - 28 mai Hôtel ELISABETH 67505 LA VANCELLE

Les participants prennent en charge individuellement les casse-croûtes de midi et les boissons du dîner de chaque soir.

## **TARIFS**

**95€** la nuitée en 1/2 pension par personne en chambre single

**82€** la nuitée en 1/2 pension en chambre double

Priorité sera donnée aux participants réservant la totalité du séjour.

**Un acompte de 200 euros par personne est demandé pour réservations des hébergements**

En cas d'abandon du participant, les frais d'organisation, les nuitées consommées ainsi que les réservations versées aux hébergeurs ne seront pas remboursées.

Le bulletin d'inscription, accompagné du chèque d'acompte, devra être envoyé à  
Jean Marc MAECHEL 1873 Route de Chavanoisse 01340 MARSONNAS